

moyens de réduire les émissions à leur plus bas niveau possible.

Ce n'est là qu'un exemple de taille parmi d'autres. Ainsi, on prévoit contrôler 97 pour cent des émissions de soufre d'une nouvelle fonderie de cuivre à Timmins en Ontario. Et les centrales thermiques de l'Ontario sont tenues de réduire de 43 pour cent leurs émissions totales d'anhydride sulfureux durant les années 80 - même si, à l'instar des États-Unis, nous prévoyons une croissance considérable de la demande d'électricité.

Je cite ces exemples non point pour faire un étalage patriotique de nos accomplissements, mais pour illustrer ce que les efforts combinés des milieux scientifique, industriel et gouvernemental peuvent produire lorsqu'on est déterminé à agir sur une situation qui ne peut qu'empirer si elle est laissée à elle-même.

Au troisième groupe - ceux qui affirment que des considérations économiques et énergétiques rendent les contrôles impossibles - je suggérerai qu'un programme de réduction sensible des émissions, s'il est judicieusement appliqué, ne nous éloigne pas nécessairement de nos objectifs économiques et énergétiques. Il n'est pas non plus justifiable que les coûts légitimes de la production soient assumés par une autre partie - dans le cas qui nous occupe, un autre pays. Une telle analyse est faussée en termes économiques et irresponsable dans le contexte des obligations juridiques internationales à assumer.

En ce qui concerne la conversion au charbon, il y a un avantage économique considérable à délaissier graduellement le pétrole importé. En fait, cet avantage compense largement le prix qu'il faudra mettre pour que soient réduits au minimum dans toute la mesure du possible les dommages à l'environnement qu'entraîne ce changement.

De ceci, il ressort clairement que nous sommes en présence d'un phénomène qui ne disparaîtra pas de lui-même. Les réalités de l'offre et de la demande énergétiques font que, même aux niveaux d'émission actuels, la situation est inévitablement appelée à se détériorer davantage. Avec l'expansion, dans les deux pays, de la production d'énergie à partir de la houille, une inaction prolongée aura des conséquences désastreuses. Pourtant, même la technologie qui nous permet de nous accommoder d'un niveau d'une consommation accrue de charbon à des niveaux d'émission beaucoup plus bas ne pourra nous sauver à moins que nous ne soyons convaincus de la nécessité d'appliquer la règle de droit, de manière à éliminer le problème résultant de l'inéquité de la répartition actuelle des coûts engendrés par les pluies acides, et à combattre les dommages causés par ce phénomène au Canada et aux États-Unis.